



**ARRÊTÉ PORTANT EXTENSION DE DÉLÉGATION DE FONCTION
ET DE SIGNATURE AU DEUXIÈME ADJOINT AU MAIRE
M. GUILLAUME RICHARD**

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 311/2026

Le maire de la commune de Saint-Cyr-en-Val,

Vu ce qui suit :

- le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-18, L.2122-32,
- la délibération n°18-2026 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal au maire en date du 20 mars 2026,
- la délibération n°16-2026 portant élection de M. Guillaume RICHARD en tant que deuxième adjoint au maire,
- l'arrêté 162_2026 du 1^{er} avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures à M. Guillaume RICHARD en tant que deuxième adjoint au maire,

Considérant ce qui suit :

- le maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, peut déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints,
- pour assurer le bon fonctionnement du service public et la gestion des affaires courantes, il apparaît nécessaire d'étendre la délégation de fonction et de signature à M. Guillaume RICHARD, élu deuxième adjoint au maire,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté 162_2026 du 1^{er} avril 2026 est modifié. M. Guillaume RICHARD assurera dans le cadre de ses missions en plus des délégations déjà consenties, la délégation de fonction et de signature concernant la propreté des lieux publics.

Article 2 : Les autres dispositifs de l'arrêté 162_2026 susvisé restent inchangés.

Article 3 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans – Cedex 1) dans les deux mois à compter de la date de sa notification et/ ou de la publication indiquée, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 4 : Le maire de Saint-Cyr en Val, le directeur général des services, le comptable de la collectivité sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et affiché.



Fait à : Saint-Cyr en Val,
Le 7 septembre 2026
Le maire,

Christophe DELAFOY

